

MÊME PAS PEUR EN CAS DE DOMMAGE !



**INSRIVEZ-VOUS SUR
MYPORTAL.MICHELINGROUP.COM
ET EN 2025 AUSSI, CONTINUEZ A
BENEFICIER DE LA GARANTIE
DOMMAGE GRATUITE !**

**Garantie
Dommages**

ROULEZ L'ESPRIT TRANQUILLE



**MICHELIN VOUS FAIT UN
AVOIR SUR LA VALEUR
RESTANTE DE VOS PNEUS
EN CAS DE DOMMAGE
ACCIDENTEL**



X' WORKS™ D
13 R 22.5
315/80 R 22.5

X' WORKS™ Z
13 R 22.5
315/80 R 22.5

X' WORKS™ HD Z
13 R 22.5
315/80 R 22.5

X' WORKS™ HD D
13 R 22.5
315/80 R 22.5

XZY 3
385/65 R 22.5

X° Works™ HL Z/HL Z2
385/65 R 22.5

X° Works™ Z2
13 R 22.5
315/80 R 22.5

X° Works™ D2
13 R 22.5
315/80 R 22.5

Voir les conditions générales de l'offre garantie X Works au verso.

**NOTIFIEZ CHAQUE DOMMAGE VIA MYPORTAL.MICHELINGROUP.COM
ET RESTEZ AU COURANT EN TEMPS REEL DE LA PRISE
EN CHARGE DE VOS DEMANDES !**



MICHELIN

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE GARANTIE X WORKS

Bénéficiaire

Tout client utilisateur* ayant acheté un ou plusieurs des pneumatiques ci-dessous chez un négociant spécialiste** ou dans le cadre de l'achat d'un véhicule neuf équipé de ces pneumatiques en Belgique, aux Pays-Bas ou au Luxembourg et ayant enregistré ces pneumatiques selon la procédure décrite ci-dessous.

Pneumatiques couverts par la garantie dommage

Tous les pneumatiques du point ci-dessous, utilisés selon les préconisations contenues dans la documentation technique de MICHELIN, téléchargeable dans l'onglet Conseils du site Web pro.michelin.com (conditions d'utilisation, pression, charge, vitesse, etc.) ou via l'application MichelinMyTechXpert

MERK / MARQUE	PRODUCTOMSCHRIJVING / DIMENSION- PROFIL
MICHELIN	315/80R22.5 X WORKS HD Z TL 156/150K VG MI
MICHELIN	315/80R22.5 X WORKS HD D TL 156/150K VG MI
MICHELIN	13 R 22.5 X WORKS HD D TL 156/151K MI
MICHELIN	13 R 22.5 X WORKS HD Z TL 156/151K MI
MICHELIN	385/65 R 22.5 XZY 3 TL 160K
MICHELIN	385/65R22.5 X WORKS HL Z TL 164J VG MI
MICHELIN	13 R 22.5 X WORKS D TL 156/150K VG MI
MICHELIN	13 R 22.5 X WORKS Z TL 156/150K VM MI
MICHELIN	315/80 R 22.5 X WORKS D TL 156/150K VG
MICHELIN	315/80 R 22.5 X WORKS Z TL 156/150K VM
MICHELIN	315/80R22.5 X WORKS Z2 TL 158/150K VM MI
MICHELIN	315/80R22.5 X WORKS D2 TL 158/150K VM MI
MICHELIN	13R22.5 MICHELIN X WORKS Z2 TL 156/150K VM
MICHELIN	385/65R22.5 X WORKS HL Z2 TL 164J VG MI
MICHELIN	13R22.5 MICHELIN X WORKS D2 TL 156/150K VM

Caractéristiques des pneumatiques et limites de la garantie dommage

Les pneumatiques sont couverts par la garantie jusqu'à leur mi-usure (au moins 50% des millimètres initiaux), au point le plus haut, conformément aux hauteurs de gomme mentionnées dans les modalités de remboursement ci-dessous. Le numéro DOT figurant sur le flanc du pneumatique doit être supérieur ou égal à 0123. Ceci veut dire que le pneu a été fabriqué en 2023 ou plus tard.

Modalités de prise en charge en cas de dommage

Définition de 'crevaison'

Tout dommage d'origine accidentelle (choc, dommage) survenant sur un pneumatique enregistré et le rendant impropre au roulage. Accident de la route et/ou vandalisme, incendie et catastrophes naturelles sont exclus.

Procédure

Le client utilisateur se connecte sur MyPortal et soumet une demande de garantie dommage via l'option 'demandes'. Dans cette demande, il choisit le négociant spécialiste professionnel à qui il confie la prise en charge du dommage jusqu'au remboursement. Le client utilisateur* envoie le pneumatique en question au négociant spécialiste**. L'acceptation de la procédure de prise en charge du dommage par Michelin implique l'acceptation par le client utilisateur du transfert de propriété du pneumatique endommagé.

Modalités de remboursement

Après examen et approbation du pneumatique endommagé par Michelin (à condition qu'il réponde aux conditions précitées et qu'il ne soit pas réparable), Michelin verse au négociant spécialiste un avoir correspondant au pourcentage de la sculpture restante du pneumatique. Le négociant spécialiste** reverse ce montant au client utilisateur* sous la forme d'un avoir. Cet avoir est calculé sur la base d'un montant forfaitaire de remboursement par pneumatique défini par le prix de vente et le nombre de millimètres restants. Pour la liste des prix la plus récente, contactez votre Charge de clientèle Michelin. Le client utilisateur* est informé de l'évolution de la prise en charge de la garantie sur MyPortal. Les opérations de service liées à l'expédition, à la réparation ou au remplacement du pneumatique restent à la charge du client utilisateur.

* Le client utilisateur est une entreprise qui exerce son activité de transport à l'aide d'une flotte de véhicules poids lourd lui appartenant et dont il assume la charge de l'entretien et de la gestion.

** Négociant spécialiste professionnel ayant un compte direct chez Michelin

**NOTIFIEZ CHAQUE DOMMAGE VIA MYPORTAL.MICHELINGROUP.COM
ET RESTEZ AU COURANT EN TEMPS REEL DE LA PRISE
EN CHARGE DE VOS DEMANDES !**

